

# Changement d'activité ou reconversion temporaire

Urgence ne rime pas avec précipitation  
Activité exceptionnelle ou en reconversion temporaire ne veut pas dire négliger les bonnes pratiques de prévention

## Ces nouvelles activités peuvent entraîner :

- le stockage exceptionnellement important de charges combustibles (liquides combustibles ou inflammables sur bacs de rétention, stockage principal séparé des utilités et des zones de production, abords des installations électriques maintenus libres dans un rayon de 1.50 m ...)
- la manipulation de liquides inflammables qui nécessitent des procédures adéquates notamment lors du dépotage, des opérations de transferts... (mise à la terre et relier les récipients électriquement entre eux, aération des différentes zones, chiffons souillés à disposer dans des poubelles fermées, quantité de liquides inflammables à limiter à la consommation journalière en production...)

## Soyez vigilants

- N'hésitez pas à nous contacter pour nous informer de ces changements. Nous pouvons vous aider dans la mise en œuvre de ces préconisations en prévention pour toutes activités exceptionnelles ou inhabituelles.

**Nous restons à vos côtés**  
**[prevention@msamlin.com](mailto:prevention@msamlin.com)**

### **Sandrine Dessevres**

Ingénieur Prévention

[Sandrine.dessevres@msamlin.com](mailto:Sandrine.dessevres@msamlin.com)

+33 (0)1 44 70 71 00 / +33 (0)7 85 06 31 28

### **Géraldine Rychel**

Directrice Ingénierie Prévention

[Geraldine.rychel@msamlin.com](mailto:Geraldine.rychel@msamlin.com)

+33 (0)1 44 70 71 19 / +33 (0)6 79 50 41 90

# COVID-19

## Bonnes pratiques prévention/protection incendie et malveillance

MS AMLIN vous aide à prioriser les mesures de prévention et de protection dans cette période exceptionnelle de confinement, si vous devez fermer totalement ou partiellement votre site

### Risque d'incendie

- Coupez les alimentations électriques dans la mesure du possible à moins qu'elles ne soient nécessaires pour maintenir les systèmes d'alarmes techniques, d'incendie et d'anti-intrusion.
- Identifiez les énergies vitales à la conservation de vos stocks (électricité, gaz, fluide) et coupez les utilités non indispensables.
- Évacuez les charges calorifiques inutiles, situées à l'intérieur et à l'extérieur. L'ordre et la propreté sont très importants pour limiter les risques notamment en cas de vandalisme.
- S'assurez qu'aucune marchandise combustible ne se trouve à moins de 10 m des bâtiments ou des installations, que les bennes à déchets non vidées soient fermées.
- Laissez l'entreprise en bon état de rangement et de propreté :
  - \* allées libres de tous stockages,
  - \* liquides combustibles et inflammables tous positionnés sur des bacs de rétention (idéalement stockés dans bâtiment détaché),
  - \* distance suffisante entre les matériaux inflammables et sources potentielles d'inflammation.
- Respectez la procédure de permis de feu, si des opérations de maintenance ont lieu durant cette période.
- Fermez la totalité des portes coupe-feu.
- Activez les systèmes automatiques de détection incendie et d'extinction d'incendie (si votre site est sprinklé) et vérifiez que les reports d'alarmes et appels en cascade sont en ordre.





# COVID-19

## Bonnes pratiques prévention/protection incendie et malveillance

### Risque de malveillance

- Activez les installations automatiques de détection d'intrusion et/ou les caméras et vérifiez que le report des alarmes est opérationnel. Maintenez l'éclairage extérieur les nuits.
- Vérifiez que vos systèmes de caméras sont en ligne et peuvent être visualisés à distance.
- Réalisez une ronde de fermeture en vérifiant que toutes les portes coupe-feu et les portes extérieures sont fermées.
- Informez votre télésurveillance, le service de sécurité et les détenteurs de jeu de clés qu'il n'y a pas de travail pendant la journée.
- Conservez un jeu de clés à disposition et informez la centrale de surveillance afin que la police puisse éventuellement pénétrer dans le bâtiment.
- Organisez la surveillance de l'entreprise, éventuellement à l'aide d'une société externe de gardiennage (mutualisez avec les sociétés voisines si possible).
- Réalisez régulièrement des rondes intérieures et extérieures. Corrigez les anomalies rencontrées.
- N'apposez rien sur le bâtiment ou le portail extérieur pour indiquer que l'entreprise est fermée. Ne faites pas de publicité sur internet en ce sens.

**Nous restons à vos côtés**  
**[prevention@msamlin.com](mailto:prevention@msamlin.com)**

#### **Sandrine Dessevres**

Ingénieur Prévention

[Sandrine.dessevres@msamlin.com](mailto:Sandrine.dessevres@msamlin.com)

+33 (0)1 44 70 71 00 /+33 (0)7 85 06 31 28

#### **Géraldine Rychel**

Directrice Ingénierie Prévention

[Geraldine.rychel@msamlin.com](mailto:Geraldine.rychel@msamlin.com)

+33 (0)1 44 70 71 19 /+33 (0)6 79 50 41 90